



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 07 février 2022

Sécurité routière

Téléphoner en conduisant : un danger pour soi et pour les autres

Trop souvent banalisé, l'usage du téléphone diminue pourtant la concentration du conducteur.

Les Français ont conscience des dangers du téléphone au volant : 1 conducteur sur 4 avoue s'être déjà fait peur avec son smartphone au volant et 71 % des Français se déclarent favorables aux mesures récentes pour lutter contre son utilisation en situation de conduite.

La Sécurité routière livre quelques conseils pour adopter de nouveaux comportements au volant.

Passez en mode conduite :

➤ **Si je conduis, je déconnecte**

Vous conduisez ? Ayez le bon réflexe : mettez votre téléphone en mode avion pour bloquer vos appels et vos notifications

- Sur Android, téléchargez et activez l'application mode conduite de la Sécurité routière. Elle met le téléphone en veille quand vous conduisez et elle prévient les contacts qui tentent de vous joindre que vous êtes au volant
- Sur IOS, activez la fonctionnalité « Ne pas déranger en voiture »

➤ **Tu conduis, je raccroche**

Vous réalisez que votre interlocuteur est en train de conduire ? Ayez le bon réflexe : raccrochez et rappelez-le plus tard, c'est un réflexe qui peut lui sauver la vie.

Si l'automobiliste est accompagné, il peut faire appel à son passager pour prendre la communication ou répondre aux messages. S'il ne l'est pas, et qu'il a besoin de consulter son téléphone, il faut faire une pause dans un lieu approprié et sécurisé.

Les chiffres clés :

- Une communication téléphonique multiplie par **3** le risque d'accident matériel ou corporel.
- Près d'un accident corporel de la route sur **10** serait lié à l'utilisation du téléphone en

conduisant.

- Quand on lit un message, ce risque est multiplié par **23**.
- Lire un message oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant 5 secondes minimum ! Or 5 secondes à 50 km/h, c'est 70 m parcourus.
- Plus de **5 380** infractions ont été constatées en 2020 et **6443** en 2021 concernant l'utilisation du téléphone au volant à La Réunion.

Avec ou sans kit mains libres, les personnes qui téléphonent en conduisant enregistrent 30 % d'informations en moins qu'un usager qui ne téléphone pas. On constate :

- une augmentation du temps de réaction et de la distance de freinage (+ 33 %) ;
- une réduction du champ de vision (- 30 % d'activité oculaire) ;
- une difficulté à maintenir le véhicule dans sa voie (+ 20 % de variation de trajectoire) ;
- une augmentation du temps passé sur la voie de dépassement (- 50 % de rabattements).

Que dit le Code de la route ?

Il est interdit de :

- Conduire avec un téléphone portable à la main, de le manipuler et de le consulter. Ce que vous risquez : une amende forfaitaire de 135 euros, ainsi qu'un retrait de 3 points du permis de conduire. Une peine complémentaire de suspension de votre permis de conduire peut aussi être appliquée. Un conducteur avec un téléphone en main qui commet en même temps une autre infraction risque la rétention immédiate de son permis de conduire.
- Placer dans le champ de vision du conducteur un appareil en fonctionnement doté d'un écran qui ne soit pas une aide à la conduite ou à la navigation. Ce que vous risquez : une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, ainsi qu'un retrait de 3 points du permis de conduire.
- Porter à l'oreille un dispositif émettant du son (oreillette, casque, écouteur). Cette interdiction concerne tous les usagers qui roulent, y compris les cyclistes et les personnes à trottinette. Ce que vous risquez : une amende forfaitaire de 135 euros. Les conducteurs de véhicules motorisés risquent aussi un retrait de 3 points.

Au volant, il suffit de quelques secondes d'utilisation du téléphone pour faire basculer une vie.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 - Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974